

L'an deux mil neuf et le cinq octobre convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le treize octobre deux mil neuf à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- CdC Charente-Boëme-Charraud : désignation des délégués au SCOT
- Aménagement RD 72 : demande de subvention Fonds Régional d'Intervention Locale
- Dématérialisation des actes : adhésion au certificat électronique
- Centre de Gestion : adhésion d'une nouvelle collectivité
- Accès handicapés salle du foyer
- Questions diverses

L'an deux mil neuf et le treize octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances sous la présidence de M. DUROCHER Denis, maire.

PRESENTS : M. DUROCHER Denis, Mme BALLANGER Stéphanie, Mme POMMERAUD Brigitte, M. BAUDOUIN Bruno, M. KOTSIS Jack, Mme BOUCHET Sandra, Mme CHASSELOUP Annie, Mme DUBOURG Nicole, Mme GALY Virginie, M. BERTIN Jean-Noël, M. BESSONNET William, M. CHARRIER Philippe, M. CÔME Philippe.

ABSENTS : Mme ONNO Gisèle, M. BAUDIN Olivier,

POUVOIRS : M. BAUDIN Olivier à M. DUROCHER Denis

Secrétaire de séance : Madame BOUCHET Sandra

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2009

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de membres présents : 13

Le compte rendu de la séance du 15 septembre 2009 est lu et adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Approbation et résultat de l'enquête publique pour le déclassement et l'aliénation d'une partie de la voie communale « des Alins ».
- Le conseil accepte à l'unanimité.

CdC CHARENTE-BOEME-CHARRAUD : DESIGNATION DES DELEGUES AU SCOT de l'ANGOUMOIS.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil communautaire du 17 septembre, les statuts du syndicat mixte du Scot de l'Angoumois, auquel adhère notre communauté de commune, ont été validés.

Il est aujourd'hui nécessaire que chaque commune désigne des délégués pour siéger au conseil syndical du SCOT.

Pour notre commune, il faut désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne M. Denis DUROCHER comme délégué titulaire,

Désigne M. Jean-Noël BERTIN comme délégué suppléant.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification le :

ALIENATION D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE « DES ALINS »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat de l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 16 septembre 2009 sur le projet de déclassement et d'aliénation partielle de la voie communale « des Alins ».

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et sur l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

Décide de donner suite au projet de déclassement et d'aliénation d'une partie de la voie communale « des Alins » tel qu'il est décrit dans le dossier d'enquête.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification le :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION : AMENAGEMENT RD72

Monsieur le Maire explique aux membres présents que nous pouvons prétendre à une subvention de la région, pour l'aménagement de la RD 72.

Il propose donc au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du F.R.I.L. (Fonds Régional d'Intervention Locale)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du F.R.I.L.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer toutes les pièces à intervenir à cette occasion.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification le :

DEMATERIALIZATION DES ACTES : ADHESION

Monsieur le Maire, explique aux membres présents, que notre commune est adhérente au SDITEC et que ce dernier propose aux collectivités qui le souhaitent de procéder à l'achat d'un certificat électronique pour pouvoir dématérialiser les actes, notamment les délibérations et les arrêtés qui sont transmis à la Préfecture. Ce qui permet un gain de temps et de papier.

Le coût de ce certificat est de 71 euros par an. Monsieur le maire propose donc au conseil d'acheter ce certificat afin de dématérialiser les actes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'acheter un certificat électronique pour permettre la dématérialisation des actes.
Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification le :

REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal que depuis la création du site Internet de la commune, c'est Monsieur BAUDIN Olivier qui paie sur ses propres deniers les frais d'hébergement de ce site.

Il conviendrait de lui rembourser ces frais qui s'élève à 416,15 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de rembourser à Monsieur BAUDIN Olivier les frais liés à l'hébergement du site de la commune, pour une somme qui s'élève à 416,15 euros

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification le :

ADHESION D'UNE NOUVELLE COLLECTIVITE AU CENTRE DE GESTION.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Centre de Gestion qui nous informe que le conseil d'administration de l'établissement public de Chassenon « Cassinomag-parc archéologique, a sollicité son adhésion au Centre de Gestion.

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une nouvelle adhésion, les deux tiers des collectivités déjà adhérentes, doivent émettre un avis favorable, et qu'une délibération doit être prise uniquement dans l'hypothèse où notre collectivité s'opposerait à cette adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'adhésion de l'établissement public de Chassenon.

SALLE DU FOYER : ACCES HANDICAPES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commission de sécurité a donné un avis favorable à l'utilisation de la salle du Foyer.

Toutefois, actuellement, il n'existe aucune entrée accessible aux handicapés, il conviendrait donc d'en prévoir une.

Cet accès pourrait se faire par l'entrée situées coté carrière, en « gommant » la marche existante et rattraper la pente avec un enrobé.

L'enrobé pourrait être fait sur tout le petit passage, pour que ce soit plus propre et d'un accès plus facile.

M. KOTSIS dit qu'il serait judicieux de prévoir en même temps un enrobé devant le cimetière.

DIVERS

- lecture d'un courrier de Véolia transport, qui propose plusieurs dates pour faire une réunion d'information à Trois-Palis, sur la ligne Angoulême – Chateauneuf. La date retenue est le 12 novembre à 17 h 30.
- Achat de matériel : il faudrait acheter des tables pour la salle du Foyer, afin de compléter celles qui existent déjà. Il faudrait environ 8 tables de plus.
Il faudrait peut-être également envisager l'achat d'une mono brosse pour le nettoyage de la salle. Voir le coût d'une prestation de service de nettoyage avant de prendre une décision.
- Mme GALY pose le problème des décorations dans la salle. En effet les personnes locataires risquent accrocher leurs décorations avec des punaises ou de la colle, ce qui va détériorer les murs. Il faudrait prévoir un système de fils qui ferait le tour de la salle, et sur lequel on pourrait accrocher les décorations éventuelles.
- Recensement de la population : Monsieur CHARRIER donne un compte rendu de la réunion qui s'est déroulée dans les locaux de la Préfecture le 18 septembre. Il faudrait faire une fiche de poste à afficher sur le panneau de l'école, afin de trouver une personne susceptible de faire le recensement.
- Chemin de la Fontaine : Ce chemin est intégré dans le parcours des chemins de randonnées, mais il faudrait le rendre praticable. Monsieur BAUDOIN est chargé de contacter des entreprises pour faire des travaux pour le rendre accessible.
- Cuisine du Foyer : Deux entreprises doivent venir sur place pour voir la configuration des lieux et proposer un agencement adapté.
- Formation des élus proposée par l'Association des Maires sur les finances communales : trois personnes sont intéressées (M. Durocher, Mme Pommeraud, M. Kotsis)
- La poste nous propose des enveloppes pré-timbrées avec des photos de la commune.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 23 heures.

Ont signé les membres présents